



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Parnans, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROBIN, Maire.

Présents : Alain ROBIN, Isabelle JANVIER, Philippe BOYER, Jackie CHOMEL, Frédéric REGACHE, Nicolas SCHEICHTELE, Sébastien MOURRAT

Absents : Pierre CANTAGRILL, Anthony DORONZO, Jean-Benoît TONI

Excusé : Stéphanie GUILLERMET

Nombre de conseillers présents : 7

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Isabelle JANVIER.

La séance est ouverte à 18h00.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025. Il rappelle les points à l'ordre du jour de cette séance. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Isabelle JANVIER est désignée secrétaire de séance par ses pairs.

Monsieur le Maire informe que ce Conseil Municipal s'est tenu à titre exceptionnel afin d'effectuer une demande de subvention auprès du Département pour la mise en conformité de la salle Espace du Citoyen.

1. Salle Espace du Citoyen

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en conformité de l'Espace du Citoyen situé au 551 Route des Antonins à Parnans, visant à améliorer les conditions d'accueil du public.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 773,60 € TTC, selon le devis établi par la SARL Besacier Metton. Il propose donc de solliciter une aide financière du Conseil départemental de la Drôme.

Un vote a eu lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération n° 36/2025.

La séance est levée à 18h30.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2025 approuvé à l'unanimité lors de la séance du 3 novembre 2025.

Le Maire
Alain ROBIN



La Secrétaire de séance
Isabelle JANVIER

